

Déclaration d'accord / de consentement pour enfants mineurs

Les personnes mineures doivent être accompagnées par la ou les personne(s) ayant l'autorité parentale.

Lors des demandes pour les enfants sous autorité parentale conjointe le formulaire « Déclaration d'accord/de consentement » dûment complété et signé, avec copie du passeport ou de la carte d'identité du parent non présent doit être présenté en guise d'accord. S'il existe la preuve de l'autorité parentale unique ou conjointe, elle doit être produite.

Signataire

Nom, prénom : _____

Rue : _____

NPA, domicile : _____

N° de téléphone : _____

Date de naissance : _____

En qualité de représentant légal j'autorise :

Mon/mes enfants : 1) _____ (Nom, prénom, date de naissance)

2) _____

3) _____

4) _____

5) _____

À entreprendre les démarches permettant l'établissement d'une carte d'identité auprès du contrôle des habitants de la Ville de Bulle, accompagné(s) de sa/leur mère ou de son/leur père: M. / Mme _____

Lieu, date : _____

Signature : _____

Annexe

Copie de ma carte d'identité ou de mon passeport (obligatoire)